

ASSURANCE CHÔMAGE : LE MEDEF IMPOSERA T-IL SA LOI ?

Le "laisser-faire" gouvernemental a sans nul doute contribué à l'accouchement d'un projet inacceptable sur l'assurance chômage.

Toutefois, le gouvernement a refusé, en juillet, de donner son agrément à la nouvelle convention et les signataires du texte (les organisations patronales, la CFDT et la CFTC) ont décidé de quitter temporairement l'UNEDIC puis de se retrouver début septembre.

Dans le système actuel d'assurance chômage, les cotisations payées constituent un droit à l'indemnisation, sous certaines conditions (60 % des chômeurs inscrits ne bénéficient cependant pas d'une indemnité!).

Le protocole que le MEDEF ("le parti des employeurs" comme le nomme Denis Kessler, son numéro deux) veut à tout prix imposer, conditionne le versement de prestations à une adhésion au Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE). Il prévoit des sanctions jusqu'à la suppression de l'indemnisation pour non acceptation d'un emploi proposé. On voit vers quelles dérives conduiraient cette obligation d'accepter n'importe quelles conditions de travail ! Le dispositif prévoit également la création d'un contrat à durée déterminée, de 18 mois à 5 ans, qui s'ajoute à toutes les formes de contrats précaires existants.

Les excédents financiers de l'UNEDIC ne seraient pas utilisés pour améliorer la couverture du chômage mais, entre autre, pour diminuer de près de 36 milliards la cotisation patronale, le protocole envisageant également une baisse de la cotisation salariale et des aides au retour à l'emploi.

Les syndicats qui ont refusé de signer (la CGT, FO et la CGC) dénoncent une logique qui ne vise qu'à adapter la main-d'œuvre aux seuls besoins du patronat.

Les associations de chômeurs (AC ! APEIS, MNCP, CGT-Chômeurs...) se sont élevées contre un système à deux vitesses : d'un côté l'UNEDIC, gérée par le patronat, qui s'occuperait des chômeurs "proches de l'emploi", à l'aide d'une Convention d'aide au retour à l'emploi, d'un autre côté l'ANPE qui porterait à bout de bras une armée de "laisser pour compte", avec le concours de l'Etat.

"C'est, soulignent les associations de chômeurs, dans la droite ligne d'une mondialisation libérale qui a pour conséquences l'accroissement permanent des revenus du capital au détriment de ceux du travail, la généralisation de la précarité et l'extension de la pauvreté."

Est-ce que le texte refusé en juillet servira de base aux nouvelles discussions ou bien proposera t-on de nouvelles bases pour une vraie réforme, à un moment où les conditions économiques se prêtent à une indispensable amélioration de l'assurance chômage ? Est-ce que les associations de chômeurs qui jusqu'à présent n'ont pas été associées aux discussions auront enfin leur mot à dire ?

Pour tout contact :
CAP 86 4, rue Jean Dorat 86000 - POITIERS

SEPTEMBRE 2000

Confluences 86

CONVENTION POUR UNE ALTERNATIVE PROGRESSISTE

POUR UN PROJET DE TRANSFORMATION SOCIALE POUR UNE STRATEGIE DE TYPE AUTOGESTIONNAIRE

Lors de nos assises nationales qui se sont tenues à Poitiers au mois d'avril, il a été confirmé qu'il n'était pas question de tenter de faire de la CAP un énième petit parti politique.

Ce qui manque à la gauche aujourd'hui, c'est un projet cohérent de transformation sociale, élaboré collectivement. Les difficultés rencontrées dans l'avancée de vraies réformes s'expliquent en partie par un manque de volonté de faire participer les citoyens à leur élaboration et à leur mise en oeuvre.

Notre objectif est de faire émerger un lieu regroupant des militants de toutes les forces de la gauche, de l'écologie, des mouvements sociaux, du milieu associatif, du monde intellectuel... un lieu de réflexions, de confrontations, d'initiatives, capable d'inspirer un projet de société qui soit une réelle alternative au capitalisme et qui puisse être mis en débat dans la société.

D'autres que nous affichent une telle ambition. C'est tant mieux et nous sommes prêts pour cela, loin de toute démarche boutiquière, à dépasser la CAP telle qu'elle est aujourd'hui. Pour cela, bien entendu, nous nous donnons le temps de l'expérimentation.

Des contacts ont déjà été pris, notamment par Jean-Pierre Brard, Député-Maire de Montreuil et par Gilbert Wasserman, coordinateur national de la CAP.

Une première étape dans la confrontation des idées aura lieu en Isère au mois d'octobre.

* Les groupes locaux de la CAP, comme celui de Poitiers, conservent leur autonomie et entendent bien rester actifs sur le plan des actions de terrain, au côté des mouvements sociaux.

Pour éviter toute confusion avec la Communauté d'Agglomération de Poitiers qui a été récemment créée et dont le sigle est CAP, notre petit bulletin portera désormais le titre de Confluences 86, en référence à notre journal national : Confluences.

POUR UNE VI ème République

Nous allons être appelés à nous prononcer sur la réduction de la durée du mandat présidentiel mais la question (5 ans au lieu de 7) n'est qu'une diversion pour éviter le débat sur nos institutions, conçues pour servir le dessein gaulliste et aujourd'hui totalement inadaptées pour répondre aux défis du XXI ème siècle.

La Présidence : La primauté présidentielle est bien la caractéristique fondamentale d'un régime qui pourrait être qualifié de "monarchie élective".

L'élection du Président de la République au suffrage universel est, à première vue, démocratique. En réalité, elle dépossède le Parlement (qui fait la loi) de la légitimité populaire. Par ailleurs, le Président exerce nombre d'attributions sans avoir à en rendre compte. Le pouvoir est donc extrêmement personnalisé.

Faut-il changer le mode d'élection ? La question mérite d'être débattue. De toute manière, ce doit être au gouvernement, responsable devant le Parlement, de conduire la politique de la Nation. Dans ces conditions, un certain nombre d'articles de la Constitution sont à remettre en cause : article 16 sur les pleins pouvoirs, article 8 sur le pouvoir discrétionnaire du Président de nommer le Premier Ministre, article 11 sur le référendum, article 12 sur la dissolution ...

Le législatif et l'exécutif : L'exécutif, avec son système hiérarchique : Président / Premier Ministre / Gouvernement, est tout puissant par rapport au législatif.

Le Parlement (Assemblée Nationale + Sénat) est en position subalterne et ne remplit plus guère que des fonctions d'enregistrement des projets gouvernementaux.

Il faut donc redonner au Parlement de réels moyens d'initiative législative et de contrôle de l'exécutif.

Cela amène à poser le problème du Sénat, sinécure de notables, élus par un peu plus de 100 000 grands électeurs. C'est l'aspect le plus ringard de la Constitution.

Plusieurs propositions ont été faites, de la suppression pure et simple du Sénat à sa transformation en assemblée représentative des groupes socioprofessionnels : salariés, patrons, chômeurs, étudiants, retraités ... élus par collèges et ayant des pouvoirs en matière économique, sociale, culturelle ...

L'exercice de la démocratie : L'ensemble du régime repose sur la représentation qui laisse peu de prise aux citoyens sur les décisions qui les concernent.

Par ailleurs, le pouvoir échappe aux représentants élus pour être accapré par les technocrates issus des grandes écoles (l' ENA notamment) et les experts de tous ordres.

Il s'agit d'instaurer la démocratie participative, de provoquer l'irruption de la démocratie directe là où elle peut s'exercer. De nombreuses initiatives pourraient aller dans ce sens :

- participation des salariés à la gestion des entreprises en adoptant des critères conformes aux droits et aux impératifs environnementaux ...

- droit à l'initiative populaire en vue de proposer des lois et participation d'instances décentralisées à leur élaboration,

- développement du droit de pétition pour obliger les assemblées délibératives à se saisir d'une question,

- reconnaissance du référendum d'initiative populaire (qui n'a rien à voir avec une adhésion plébiscitaire à un chef mais qui est une mobilisation venue " d'en bas ")

- mise en place aux différents niveaux, d'instances de concertation entre les pouvoirs publics et les citoyens, notamment leurs associations,

- concertation obligatoire sur les budgets d'intérêt général ou sectoriel, les plans, les projets ... et prise en compte par les pouvoirs publics des propositions émanant des citoyens eux-mêmes,

- égalité des droits et devoirs entre Français et étrangers vivant sur le sol national, ressortissants ou non de la Communauté européenne...

Les modes de scrutin : La défense de leur privilège de représentation par les grands partis, l'attachement à un système basé sur le rôle des notables et le cadre départemental, empêchent le débat sur les modes de scrutins et la nécessité d'un sérieux redécoupage des circonscriptions.

Le seul mode qui permette une représentation équitable de tous les courants est la proportionnelle. Ses inconvénients sont connus : tendance à l'instabilité des assemblées, importance de groupes charnières qui peuvent faire et défaire les alliances. Mais ces effets peuvent parfaitement être corrigés. En Allemagne, par exemple, on ne peut renverser un gouvernement que si l'on est en mesure de voter une solution alternative, ce qui interdit les majorités contradictoires...

Les élus : Le métier d'homme ou de femme politique doit céder la place à la fonction politique temporaire. Cela implique des mesures comme le non cumul des mandats et leur limitation dans le temps.

Une ouverture plus grande à "la société civile" est également nécessaire parce qu'il n'y a pas qu'au sein des partis qu'on fait de la politique. Pour les élections municipales, par exemple, la double parité (Hommes / Femmes et Partis Politiques / Société Civile) permettrait d'impliquer des militants connus pour leur action locale.

La création d'un statut de l'élu(e) permettrait une plus grande égalité d'accès à la représentation politique : combien d'ouvriers, d'employés, de petits artisans ... ont la possibilité matérielle d'exercer des fonctions d'élus ?

De nombreux autres thèmes : le rôle du Conseil Constitutionnel, l'administration et la fonction publique, le statut et le financement des forces politiques, l'expression des mouvements sociaux, les droits et les aspirations régionales ... montrent à quel point la question de la durée du mandat présidentiel n'est qu'un problème secondaire.

Le débat sur les institutions est à faire. Aux citoyens de l'imposer !

